



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 4 OCTOBRE 2016**



Le quatre octobre deux mille seize (04/10/2016), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mille seize (28/09/2016), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

Membres en exercice : 19
Présents : PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne – COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine – FRADET Jean-Pierre - GUIET Jérôme - LETARD Céline - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline - RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François

Absents ou Excusés :
Pouvoirs :
Secrétaire de séance : MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 septembre est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune : Procédure d'expulsion

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la locataire du logement T4 de l'espace La fontaine, ne paie pas ses loyers depuis un certain temps.

Le bureau municipal a donc engagé une procédure d'expulsion.

3. ☞ Commission Patrimoine

A. Compteur Linky

Monsieur ROUTHIAU donne des informations sur le compteur linky au conseil municipal.

Il rappelle qu'il s'agit d'une obligation et qu'en aucun cas, les communes peuvent se prononcer pour ou contre. Elles n'ont pas à délibérer sur le sujet.

Les fiches explicatives sont également disponibles sur le site de la commune

B. Assainissement

Messieurs RABILLÉ et RENAUD exposent les propositions de la commission sur les tarifs assainissement

1. Prix m3

Compte tenu des investissements réalisés et prévus pour l'assainissement et l'obligation faite d'un budget équilibré par les redevances usagers, et des prévisions budgétaires pour 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer la redevance assainissement 2017 pour les usagers comme suit :

1,50 euro H.T. le m³,

DÉCIDE que les abonnés s'alimentant totalement ou partiellement par une autre source que le service d'eau public, seront assujettis de la façon suivante :

- **En cas de puits seul :**
 - forfait d'une consommation de 30m³ par personne présente au foyer au 1^{er} janvier de chaque année ;

- **En cas d'alimentation par 2 sources (puits + service d'eau public) :**
 - estimation de 30m³ par personne sera retenue lorsque la consommation du réseau d'eau public sera inférieure à ce forfait.

2. Participation forfaitaire raccordement à l'égout

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la délibération du 10 janvier 1978, instaurant la P.R.E. sur la commune ;

Vu la délibération du 13 juin 2012, instaurant la PFAC sur la commune, en remplacement de la P.R.E. ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE la participation à l'assainissement collectif à 1 200 € à compter du 1^{er} janvier 2017.

3. Rapport 2015

Messieurs RABILLÉ et RENAUD donne lecture du rapport du service public assainissement

Le Conseil Municipal, NE FAIT aucune observation sur le rapport

C. Rénovation école publique – Avenant maîtrise d'œuvre

Vu la délibération n°069/2016 du 6 octobre 2015 choisissant les contractants Luc ROBIN, cabinet BARRE et FIB

Considérant que la consultation a été faite sur un montant de travaux évalué à 277 200 € HT.

Considérant que l'étude effectuée pour ces travaux comportait une erreur dans les surfaces.

Vu la délibération n°01/2016 du 12 janvier 2016 validant le projet

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève donc maintenant à 54 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le nouveau montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre décomposé ainsi :

Luc ROBIN	34 020 € HT
Cabinet BARRE	10 260 € HT
FIB	9 720 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget général

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le calendrier prévisionnel des travaux mentionne un début de travaux en avril 2017 avec une réception fin juillet 2017.

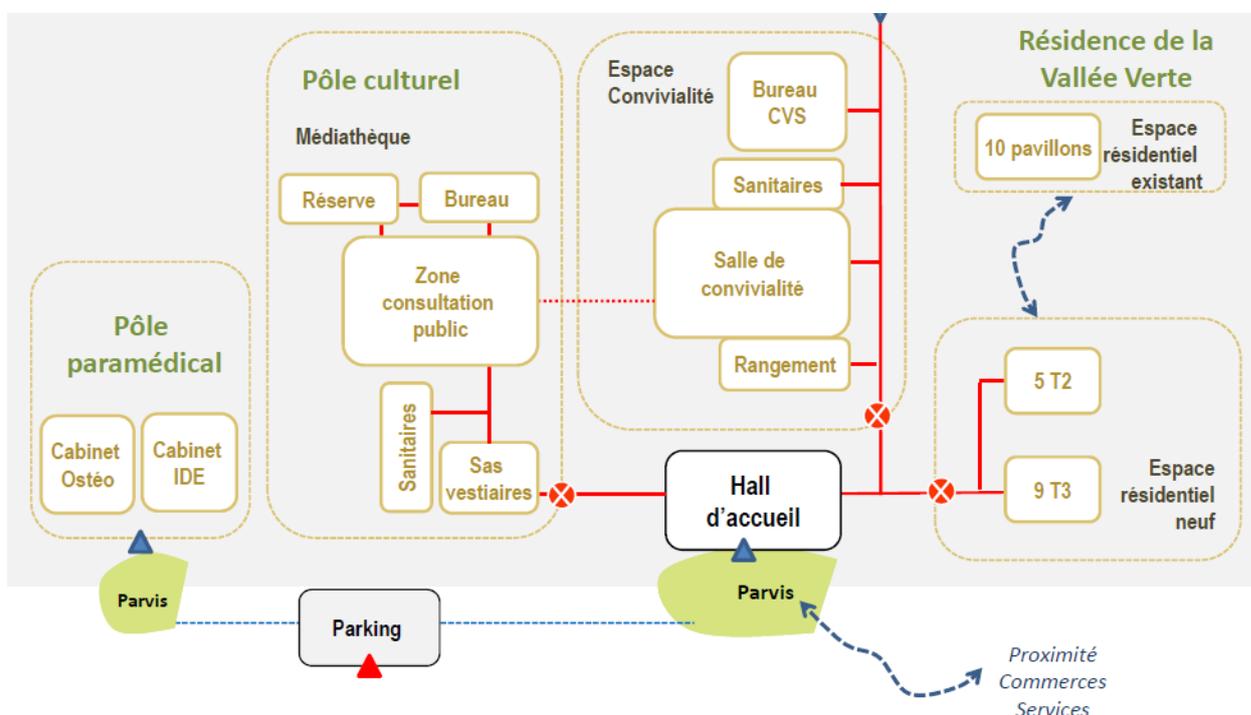
4. Commission Action Sociale :

A. Aménagement pour personnes âgées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cet équipement se dénommera Résidence des Grands Chênes.

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal que le cabinet CERUR est venu présenter son étude de faisabilité définitive.

Celle-ci comporte 14 logements, un pôle paramédical, un pôle culturel.



Maintenant, les élus doivent étudier la partie opérationnelle.

B. CCU travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CCU-études conclu avec le conseil départemental arrive à sa fin avec la remise de l'étude de faisabilité par le cabinet CERUR.

La commune a la possibilité de conclure un CCU travaux pour les acquisitions et travaux à venir.

Monsieur le Maire propose donc de conclure un CCU travaux dont la subvention maximum peut atteindre 125 000 € (25% de 500 000 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

SOLLICITE le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase travaux) ;

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention tripartite avec le département et l'Etablissement public Foncier, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

5. ☞ Commission Finances

A. Lotissement « Le Haut Chambourg »

1. Achat terrain

Vu le nouveau PLU

Monsieur ROY informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du lotissement le haut Chambourg, il convient de racheter le terrain à la communauté de communes.

La communauté de communes revend le terrain au prix de 128 124.84 € (terrain + réseaux partiels).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE l'achat du terrain auprès de la communauté de communes pour 128 124.84 €

AUTORISE monsieur le maire, ou à défaut le 1^{er} adjoint, à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires.

2. Mission Urbanisme, topo et maîtrise d'œuvre

Monsieur ROY informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du lotissement le haut Chambourg, il convient de choisir un maître d'œuvre

Il rappelle que sur ce terrain, des travaux de viabilité avaient été engagés dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activités.

Ces premiers travaux (esquisse, suivi de chantier...) étaient sous la maîtrise d'œuvre de Géouest.

Monsieur ROY propose de continuer de travailler avec Géouest pour la somme de 20 100 € HT :

Mission urbanisme, topographie : 10 900 €

Mission Maîtrise d'œuvre : 9 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de Géouest pour 20 100 € HT

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget « Le Haut Chambourg »

3. Plan

Monsieur ROY présente le plan du lotissement, avec ses 16 lots.

Pour les lots N°1 à N°10, une simple déclaration suffit. Pour les lots n°11 à N°16, un permis d'aménager sera nécessaire.

Il n'y aura pas de règlement spécifique pour ce lotissement. Ce sera donc le PLU qui s'appliquera dans sa totalité.

Les trottoirs, sur la route de Mouilleron, seront prolongés jusqu'à ce nouveau lotissement.

4. Prix de vente

Vu le plan financier du lotissement « Le Haut Chambourg ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

FIXE le prix de vente à 80,00 € / m² net vendeur.

PRÉCISE que le dépôt des pièces et les actes de vente seront faits en l'étude de Maître Bulteau, notaire à Saint Étienne-du-Bois.

AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut, le premier adjoint, à signer les actes de vente»

5. commercialisation

Monsieur ROY informe le conseil municipal que la commission finances-urbanisme souhaite confier la vente des lots du Haut Chambourg au cabinet Bailly.

Il convient de préciser que les frais d'agence seront payés par les acquéreurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (Mme MOLLÉ ne prend pas part au vote)

MANDATE le cabinet BAILLY pour la vente des lots du Haut Chambourg

AUTORISE Monsieur le maire à signer le mandat

B. Subvention CCAS + Activités commerciales

Monsieur ROY rappelle que des subventions d'équilibre figurent aux budgets CCAS et Activités commerciales.

Au vu des comptes administratifs prévisionnels pour 2016, les subventions définitives peuvent être validées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE les subventions suivantes (montant maximum) :

Activités commerciales	8 500 €
C.C.A.S.	8 000 €

C. Budget Général – décision modificative n°4

Pour les subventions, le contrôle budgétaire se fait au niveau de l'article et non du chapitre, aussi, une décision modificative est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative n°4 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D- 657364 – Activités commerciales		8 500 €		
D – 6574 – subventions organismes privés	8 500 €			
Total FONCTIONNEMENT	8 500 €	8 500 €		
Total Général		0 €		0 €

D. Tardivières 3

Compte tenu du retard pris pour l'aménagement de sécurité, route d'Aizenay, il est proposé de faire un sens unique pour la circulation des véhicules.

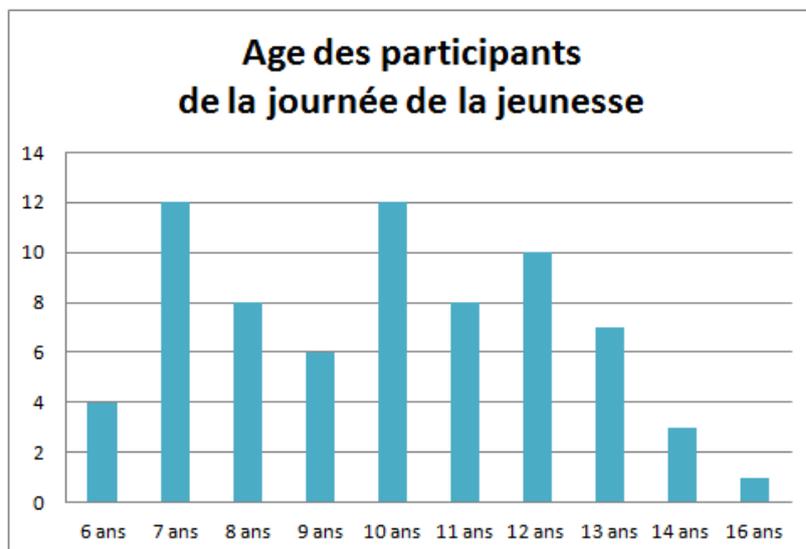
L'entrée du lotissement se fait le long du bassin d'orage et la sortie via les Tardivières 1.

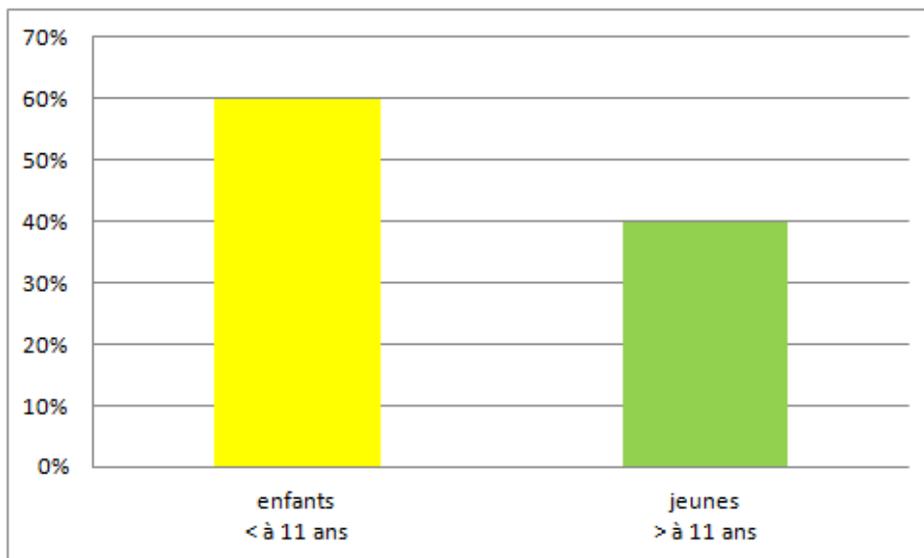
Ce dispositif entrera en vigueur dès la pose des panneaux.

6. ☞ Commission Enfance Jeunesse

A. Journée de la jeunesse du 17/09/2016

Madame AUBRET informe que plus de 80 enfants sont venus à cette 1^{ère} journée de la jeunesse.





Le bilan est positif, même si certaines choses sont à améliorer.

Madame RICHARD remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour cette journée

B. Conseil Municipal des Enfants

Madame DELAUDAUD informe que les élections pour le renouvellement de certains membres ont eu lieu le jeudi 29 septembre.

Eloïse BOSSARD et Gino LARIVIERE ont été élus pour l'école Gustave Eiffel, Mélissa GUILLET et Sixtine PERROT pour l'école du Sacré Cœur.

C. Association des P'tites Canailles

Madame RICHARD informe que l'association des p'tites canailles souhaitait disposer d'une seconde matinée au centre de loisirs.

La commission et le bureau municipal ont validé leur position de l'année dernière, à savoir une seule matinée par semaine.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne étudie la faisabilité d'une micro crèche privée. Il précise qu'il s'agit d'une initiative privée et qu'en aucun cas, la commune participera financièrement.

7. ☞ Communauté de communes Vie et Boulogne : Compte-rendu du conseil communautaire du 26/09

Monsieur le Maire expose les points essentiels du dernier conseil communautaire :

- Approbation des nouveaux statuts - définition de l'intérêt communautaire
- Mise en place d'une chartre informatique
- Rapport d'activité 2015
- Rapport d'activité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés 2015
- Modification de la taxe de séjour 2017 (harmonisation avec CCPP)

- Validation du Schéma de mutualisation :
 - Axe 1 : Les transferts de personnel liés aux transferts de compétences - Mutations de personnel
 - Axe 2 : La mise à disposition de services via une convention ou autre
 - Axe 3 : La mutualisation de moyens humains, locaux et matériels
 - Axe 4 : Mutualisation de la commande publique, des marchés, du développement de dispositifs à l'échelle du territoire
- Dispositif d'aides transitoires de la région : construction d'un bâtiment de stockage et l'extension du parking (subvention de la Région 250 K€)
- Aide à l'habitat :
 - L'installation d'équipement performant : 2 dossiers
 - Programme FART - habiter mieux : 5 dossiers
 - Logements conventionnés : 5 dossiers
 Cela représente 270 000 € de travaux pour nos artisans du territoire

8. ☞ Commission Communication :

A. Accueil des nouveaux arrivants

L'accueil des nouveaux arrivants a eu lieu le 23 septembre. 14 familles étaient présentes.

La présentation faite par les élus a été concise, en revanche, celle des associations a été un peu trop longue.

B. Lettre info

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que la lettre info d'octobre va être distribuée avant la fin de la semaine.

9. ☞ Syndicat Yon et Vie

Ce point est reporté au conseil municipal suivant.

10. ☞ Points divers

A. Calendrier des fêtes

Madame MOLLÉ informe que le calendrier des fêtes a été validé jusqu'au 30 septembre 2017. Ensuite, pour le foyer rural, tout dépendra des travaux.

2 options ont été présentées aux associations :

* Les deux parties se réalisent en même temps :

=> Foyer rural + cantine indisponibles de septembre 2017 à septembre 2018

* Les deux parties se déroulent successivement

- 1°) Le restaurant scolaire (de septembre 2017 à septembre 2018)
 - si externalisation de la cantine : probablement pas d'incidence sur le foyer
 - si cantine tenue dans le foyer : foyer indisponible de septembre 2017 à septembre 2018

- 2°) Travaux du foyer

=> foyer indisponible de septembre 2018 à septembre 2019

Il faut donc retenir que le foyer peut être indisponible de septembre 2017 à septembre 2019 si la cantine est tenue dans le foyer pendant les travaux du restaurant.

Sinon, indisponible de septembre 2018 à septembre 2019

B. Dates à retenir

- 7-8 octobre : l'Air d'en Rire à La Genétouze
- 11 novembre : à La Genétouze
- Mardi 10 janvier 2017 : vœux du maire
- 23 avril + 7 mai : Présidentielles (bureau jusqu'à 19h)
- 11 et 17 juin : législatives

OCTOBRE 2016

Vendredi	7	: O.G.E.C. - Assemblée Générale
Vendredi	7	: A.C.P.G./C.A.T.M. - Concours de belote
Dimanche	16	: OGEC - Vide ta chambre
Samedi	22	: Club "Loisirs & Détente" - Concours de belote
Dimanche	23	: Gym Club - ZUMBA
Samedi	29	: Caliméros Billard Club - soirée tartiflette
Vendredi	28	: Comité des Fêtes - Assemblée Générale
Dimanche	30	: Club Loisirs et Détente - soirée dansante

NOVEMBRE 2016

Vendredi	4	: Jardin des 5 sens - Assemblée Générale
Samedi	5	: Association Reiki
Vendredi	11	: Cérémonie du 11 Novembre
Jeudi	17	: Club "Loisirs & Détente" - Assemblée Générale
Vendredi	18	: VÉL'OXYGEN - Assemblée Générale & Repas
Vendredi	25	: FOOTBALL - Concours de palets
Samedi	26	: Basket - Choucroute

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

8 novembre
 6 décembre
 17 janvier 2017
 7 février
 7 mars
 4 avril
 9 mai
 6 juin
 11 juillet
 5 septembre
 3 octobre
 7 novembre
 5 décembre